

LA PRESSE EN REVUE...



VENDREDI 8 MAI 2015

SOMMAIRE

- 1) La fripouille...
- 2) Danger de travailler pour la fripouille
- 3) Manuel étrille Emmanuel...
- 4) Un crime contre l'humanité
- 5) Etre « passeurs de mémoire »



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Affaire «Bismuth»: la justice inflige un camouflet à Sarkozy



La chambre de l'instruction a validé, jeudi 7 mai, la quasi-totalité de la procédure et des écoutes judiciaires visant Nicolas Sarkozy, son avocat Thierry Herzog et le haut magistrat Gilbert Azibert. L'ex-chef de l'État et actuel patron de l'UMP reste donc mis en examen pour «corruption active», «trafic d'influence» et «recel de violation du secret professionnel».

Tout ça pour ça... Après avoir gelé le cours de l'instruction pendant plus de huit mois, sur décision de sa présidente Édith Boizette, et au terme d'un délibéré de deux mois, la chambre de l'instruction 7-2 de la cour d'appel de Paris a finalement validé, ce jeudi matin, la quasi-totalité de la procédure et des écoutes judiciaires visant Nicolas Sarkozy, son avocat Thierry Herzog, ainsi que le haut magistrat (en retraite) Gilbert Azibert, dans trois arrêts remis à leurs avocats.

L'ex-président de la République et actuel patron de l'UMP reste donc mis en examen pour « corruption active », « trafic d'influence » et « recel de violation du secret professionnel ». La décision lui avait été signifiée par les juges d'instruction du pôle financier parisien Patricia Simon et Claire Thépaut le 1er juillet 2014, à l'issue de sa garde à vue.

De source informée, seule une écoute marginale de Thierry Herzog, opérée après l'ouverture de l'information judiciaire, mais pour laquelle il manquait une pièce, « l'avis au bâtonnier », a finalement été annulée, ce qui ne change rien au fond du dossier. La chambre de l'instruction a par ailleurs prononcé expressément la levée de la suspension de l'instruction.

L'avocat de Thierry Herzog, accompagné de celui de Nicolas Sarkozy, a aussitôt annoncé des pourvois en cassation ce jeudi matin, mais ceux-ci ne sont pas suspensifs, et ne seront pas forcément examinés en urgence. A priori, rien ne semble donc s'opposer à la reprise de l'instruction avec, à terme, le risque d'un possible renvoi devant le tribunal correctionnel des trois protagonistes, ce qui serait du plus mauvais effet pour les ambitions politiques de Sarkozy. Rien n'indique, en effet, que la Cour de cassation modifiera la jurisprudence sur les écoutes judiciaires, sachant que la plupart des affaires de terrorisme, de criminalité organisée et de grand banditisme reposent pour partie sur des retranscriptions d'enregistrements téléphoniques. Pour l'anecdote,

la Cour de cassation devra par ailleurs veiller à ce qu'aucun des conseillers qui ont été entendus comme témoins lors de cette instruction ne participe à l'examen du pourvoi.

Dans cette affaire Bismuth, le bâtonnier des avocats de Paris, Pierre-Olivier Sur, ainsi que plusieurs pénalistes parisiens assez en vue avaient pris partie pour Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog, en dénonçant à hauts cris une grave « dérive procédurale » et une « atteinte au secret professionnel et au secret des correspondances ». Dans la lutte à mort qu'ont livrée Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog et Gilbert Azibert aux magistrats financiers parisiens, ces derniers avaient en revanche bénéficié du soutien du procureur général près la cour d'appel de Paris, François Falletti. Lors de l'audience à huis clos qui s'est tenue mercredi 4 mars devant la chambre de l'instruction 7-2, au cours de laquelle les avocats des trois mis en examen avaient demandé l'annulation de toute l'affaire des écoutes, dite affaire Bismuth, le parquet général avait en effet requis le rejet de toutes les demandes de nullité.



Thierry Herzog © Reuters

La défense de Sarkozy, Herzog et Azibert soulevait non seulement l'illégalité alléguée des écoutes, mais également un problème de compétence judiciaire du procureur national financier (PNF), Éliane Houlette, à l'origine des poursuites pour « corruption active », « trafic d'influence » et « recel de violation du secret professionnel ». Or le parquet général est venu au soutien de la procédure, demandant uniquement une petite annulation partielle, celle d'une écoute de Thierry Herzog, effectuée après l'ouverture de l'information judiciaire, et pour laquelle il manquait l'avis au bâtonnier des avocats de Paris. Une demande d'annulation partielle qui ne remet pas en cause l'équilibre général du dossier.

Le 23 septembre 2014, Édith Boizette avait

avait déclaré irrecevables les demandes de suspension de l'instruction qui lui étaient soumises... mais, de façon surprenante, elle avait tout de même, de sa propre autorité, et sans motiver sa décision, décidé de geler l'instruction, le temps que le fond soit examiné, en vertu des pouvoirs discrétionnaires que lui confère le Code de procédure pénale (article 187). Sa décision n'était susceptible d'aucun recours. Résultat : cette affaire d'État aura été congelée pendant plus de huit mois...



Gilbert Azibert © (Capture d'écran)

L'un des angles d'attaque de la défense visait l'acte par lequel les juges d'instruction ont été saisis : il s'agit du réquisitoire introductif, signé par le procureur national financier (PNF) Éliane Houlette, en accord avec le procureur général de la cour d'appel, François Falletti. En substance, les avocats soutenaient que cette affaire ne relevait pas de la compétence du procureur national financier. S'ils avaient obtenu gain de cause sur ce point essentiel, c'est toute la procédure qui se serait écroulée.

L'autre cible de la défense résidait dans les écoutes téléphoniques judiciaires qui sont à l'origine de l'affaire, et dont la régularité était également contestée. Initialement ordonnées par le juge Serge Tournaire dans l'affaire libyenne qui menace Nicolas Sarkozy, ces écoutes avaient fait apparaître l'existence de lignes téléphoniques secrètes ouvertes au nom de Paul Bismuth, grâce auxquelles Nicolas Sarkozy et son avocat, Thierry Herzog, échangeaient discrètement sur les affaires en cours. Selon les retranscriptions, les deux amis s'inquiétaient alors du sort des agendas saisis dans l'affaire Bettencourt et qui semblaient constituer une menace sérieuse dans l'affaire Tapie.

Ces conversations avaient aussi fait apparaître des démarches officieuses en direction du haut magistrat Gilbert Azibert, alors en poste à la Cour de cassation, lancées pour qu'il se renseigne sur l'évolution de la procédure, et même qu'il essaie d'intervenir dans un sens favorable à Nicolas Sarkozy, avec l'espoir d'être récompensé par un poste à Monaco.

Les perquisitions effectuées à la Cour de cassation, la garde à vue de Nicolas Sarkozy, puis sa mise en examen après celles de son avocat, Thierry Herzog, et du haut magistrat Gilbert Azibert, avaient constitué un événement à forte portée politique, ainsi qu'un véritable séisme au sein de la magistrature. L'affaire avait également irrité le procureur général près la Cour de cassation, Jean-Claude Marin.

Restent d'autres affaires qui font encore planer un risque judiciaire réel au-dessus de la tête de l'ancien et nouveau champion de la droite : celle du possible financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, ainsi que l'enquête à tiroirs sur Bygmalion, les finances de l'UMP et le financement de sa campagne de 2012. La course d'obstacles de Sarkozy se poursuit.

mediapart.fr

II) Bygmalion: Franck Louvrier, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, placé en garde à vue

Le HuffPost avec AFP



Franck Louvrier, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy à l'Élysée, a été placé en garde à vue | AFP

BYGMALION - L'ancien conseiller en communication de Nicolas Sarkozy, Franck Louvrier, a été placé en garde à vue jeudi matin à

l'office anticorruption de la police judiciaire, dans le cadre de l'enquête Bygmalion, a déclaré à l'AFP une source policière, confirmant une information d'Europe1.

Répondant à une convocation, l'actuel conseiller régional des Pays-de-la-Loire, dont le domicile avait été perquisitionné fin janvier, s'est présenté à 09H00 et a été placé en garde à vue, a précisé cette source. "Aucun élément susceptible d'intéresser l'enquête n'a été saisi", avait-on assuré à l'époque dans l'entourage de Franck Louvrier.

Celui qui est devenu président de Publicis Event a longtemps été un personnage clé dans l'entourage de l'ancien président de la République. A son service depuis la mairie de Neuilly où il a été nommé chef de cabinet en 1999, Franck Louvrier est un historique de la Sarkozie, l'un des rares qui a suivi toute l'ascension de son mentor. Devenu conseiller en communication au ministère de l'Intérieur, il a ensuite occupé cette place à toutes les fonctions de que Nicolas Sarkozy a occupé: ministère du Budget, présidence de l'UMP puis à nouveau place Beauvau.

Pendant la campagne présidentielle de 2007, il reste dans le premier cercle et suit naturellement le nouveau président de la République à l'Élysée. Porte-parole officieux du chef de l'État, il conserve ses attributions lors de la dernière campagne présidentielle. Depuis le retour au premier plan de Nicolas Sarkozy, Franck Louvrier n'a pas repris de fonction officielle auprès du président de l'UMP. Il n'en reste pas moins un conseiller de l'ombre.

Personne n'a mis Nicolas Sarkozy en cause

L'affaire Bygmalion porte sur un système de double comptabilité et de fausses factures destiné à imputer à l'UMP des dépenses de la présidentielle 2012 pour éviter le dépassement du plafond autorisé, soit 22,5 millions d'euros. Au cœur de ce système, la société prestataire Bygmalion, dont trois cadres ont reconnu les faits.

Jusqu'ici, dix personnes sont mises en examen, dont Éric Cesari, ancien relais de Nicolas Sarkozy à l'UMP et son ancien directeur de campagne Guillaume Lambert.

Aucun des protagonistes n'a mis en cause Nicolas Sarkozy. Guillaume Lambert a toutefois dit aux enquêteurs que l'ancien président avait été informé, vers la mi-mars 2012, des "contraintes

budgétaires" auxquelles était soumise sa campagne après une alerte d'un expert-comptable.

huffingtonpost.fr

III) «Imposture» du 11 janvier : Manuel Valls étrille Emmanuel Todd

Par lefigaro.fr



Le premier ministre Manuel Valls, le 6 mai 2015 à Paris. Crédits photo : THOMAS SAMSON/AFP

Les manifestations du 11 janvier furent «bien un mouvement populaire, venu des citoyens eux-mêmes» estime le premier ministre, en réponse à Emmanuel Todd qui a dénoncé une «imposture».

A «l'imposture» dénoncée par Emmanuel Todd dans son ouvrage «Qui est Charlie», Manuel Valls répond sur Le Monde.fr en relevant à son tour «quatre impostures» dans les thèses avancées par le démographe qui écorne sérieusement **«l'esprit du 11 janvier»**. Dans son ouvrage qui suscite une vive polémique, Emmanuel Todd affirme que la majorité des 4 millions de personnes qui ont défilé à Paris et dans toute la France après les attentats **contre Charlie Hebdo** et une épicerie casher, manifestaient en réalité pour des raisons

Dénonce comme première imposture le fait de «vouloir faire croire que le 11 janvier était une attaque contre une religion, contre l'islam».

«A aucun moment!», répond le premier ministre. «Cette manifestation fut un cri lancé, avec dignité, pour la tolérance et pour la laïcité,

condition de cette tolérance.» Et de poursuivre: «Elle fut également un cri lancé contre le djihadisme qui, au nom de la foi, d'un islam dévoyé, s'en prend à l'Etat de droit, aux valeurs démocratiques, tue des juifs, des musulmans, des chrétiens. Elle fut, enfin, un refus des amalgames», poursuit-il.

«Chaque citoyen comptait à égalité»

«La deuxième imposture tient à la définition de la liberté d'expression», estime Manuel Valls dans sa tribune. «Dans notre pays, la caricature a toujours eu un rôle essentiel dans la construction de l'opinion publique», assure-t-il. «Elle est le plus souvent, n'en déplaise à Emmanuel Todd, du côté des 'faibles' et des 'discriminés'.»

«La troisième imposture, c'est cette théorisation d'une néo-République, concept pour le moins brumeux. Emmanuel Todd veut voir dans le 11 janvier une confiscation idéologique par certaines catégories sociales supérieures, coupables par essence», appuie Manuel Valls. «L'historien ne prend alors plus aucune prudence avec sa discipline, au point de devenir inquiétant: c'est la France antidreyfusarde, catholique, vichyste! N'en jetez plus», s'exaspère le premier ministre. «La vérité», réplique Manuel Valls, «c'est que dans les cortèges, chaque citoyen comptait à égalité, quelles que soient ses croyances, ses origines, sa couleur de peau, sa classe sociale».

«L'historien ne prend alors plus aucune prudence avec sa discipline, au point de devenir inquiétant : c'est la France antidreyfusarde, catholique, vichyste! N'en jetez plus.»

Manuel Valls, premier ministre

Manuel Valls voit enfin une «quatrième imposture» de l'intellectuel dans «la définition donnée de la gauche». Elle «reflète la tentation populiste en vogue qui voit dans les 'élites', un groupe fondamentalement méprisant, 'mondialiste', dont la seule motivation serait de trahir le peuple». Il ironise: «Au fond, pour l'historien-démographe, devenu gardien du temple, la gauche ne vivrait bien que dans la contestation, le mythe révolutionnaire.» Manuel Valls conclut en dénonçant «le cynisme ambiant» de la part d'intellectuels «qui ne croient plus en la France».

IV) 8 mai 1945 : A Sétif et Guelma, le premier acte de la guerre d'Algérie

Par Mehdi Lallaoui

Il y a 70 ans, en Algérie, alors que la France fêtait la victoire contre le nazisme, quelque 35 000 personnes ont été tuées par les autorités militaires françaises et les milices coloniales. « Un crime contre l'humanité », écrit Mehdi Lallaoui, le réalisateur des deux documentaires que nous vous proposons. Il raconte les difficultés rencontrées dans son enquête et rappelle que « les demandes de reconnaissance solennelle et officielle en France des crimes de 1945 sont à ce jour restées vaines ».

Le 19 avril 2015, le secrétaire d'État Jean-Marc Todeschini s'est rendu à Sétif, à 300 km à l'est d'Alger, pour rendre hommage aux victimes des massacres du 8 mai 1945 en Algérie. C'était la première fois qu'un représentant du gouvernement français venait commémorer ces tueries considérées comme le véritable premier acte de la guerre d'Algérie (lire, ci-dessous, l'article de Mehdi Lallaoui).

Le documentaire de Mehdi Lallaoui et Bernard Langlois (55 minutes fortes d'images d'archives et de témoins retrouvés) raconte ces jours où, alors que l'Europe se libère de l'horreur, en Afrique du Nord les peuples colonisés, acteurs de la Libération espérant leur émancipation, vont connaître les massacres et la torture. Ce 8 mai 1945, à Sétif, un policier tire sur Bouzid Saâl, jeune scout musulman tenant un drapeau de l'Algérie et le tue, ce qui déclenche une émeute meurtrière des manifestants, avant que l'armée n'intervienne, suivie par les milices des colons.

Moins connus, les massacres de Guelma se déroulent dans les jours suivant la révolte de Sétif. Exécutions sommaires, massacres de civils, maisons incendiées, hameaux bombardés : dans ce documentaire de 15 minutes, les témoins se souviennent.

*Vous mes frères, les loups d'un bois de servitude,
Faites frémir le ciel de vos sanglots damnés
Après la nuit glaciale où meurt votre harmonie...
Vous mordez votre flanc orgueilleux d'être vide
Pourtant j'aime vos cris importuns quand la neige
Couvre de pureté vos spectres maladifs...
Kateb Yacine. Soliloques, 1946*

Les massacres de Sétif, qui se déroulèrent entre le 8 mai et la fin juin 1945, est un terme générique qui couvre en réalité des tueries sommaires qui eurent lieu dans une grande partie du Constantinois. L'interruption brutale des cortèges populaires (à Sétif et Guelma, la police tira sur la foule), initiés par les nationalistes algériens voulant fêter la victoire sur l'Allemagne nazie et rappeler les promesses d'émancipation, fut le déclencheur des émeutes. Elles firent 103 morts chez les Européens. La répression aveugle contre la population algérienne fut terrible. Il y a 20 ans, je réalisais pour la chaîne Arte et avec la complicité de mon ami Bernard Langlois Les Massacres de Sétif, un certain 8 mai 1945. Parallèlement, « Au Nom de la Mémoire » publiait un livre de référence sur ces événements : Chronique d'un massacre. 8 mai 1945, Sétif, Guelma, Kherrata de Boucif Mekhaled.

Pour ce travail et malgré les routes incertaines dues aux années de plomb en Algérie (les faux barrages des groupes armés du FIS, Front islamique de salut), je parcourus durant plusieurs semaines le pays à la recherche des témoins et des survivants de cette tragédie. Il nous fallait mettre des noms et des visages sur les rescapés de cette ratonnade à grande échelle, qui débuta le jour de la victoire sur le nazisme contre lequel les hommes de la région n'avaient pas été avarés de leur sang.

Parmi eux, Amri Bourras et son frère Saad (torturés dans les locaux de la gendarmerie de Sétif) et bien d'autres témoins qui ne sont plus parmi nous aujourd'hui. Ils nous ont quittés en laissant leur témoignage de ces semaines terribles avec un seul message. Que l'on n'oublie jamais.

Il en est de même pour tous ces hommes de retour de guerre, les libérateurs du pays de France, couverts de blessures et de médailles. Ils découvrirent leurs familles massacrées, leurs villages et leurs cheptels détruits par les bombes et... le déni comme seule parole officielle. Leurs descendants ont gardé leurs médailles comme des preuves dérisoires de leurs combats durant la Seconde Guerre mondiale et de l'injustice qui leur a été offerte en récompense de leur sacrifice.

En France aussi, il a fallu chercher trace de cette barbarie. Pour ce documentaire, je n'avais mis en avant qu'un seul de ces soldats : l'aspirant Lounès Hanouz, dont le père et les fils furent assassinés en mai 1945. Un jeune homme, Bachir Boumerza, qui deviendra cinquante ans plus tard le président de la Fondation du 8 mai 1945, témoignait du

meurtre des Hanouz en 1959 dans le livre La Gangrène². « C'était le 10 mai 1945, à Kherrata, mon village natal. Hanouz Arab, auxiliaire médical, à qui il était reproché d'être le secrétaire de l'Association locale de culture et de bienfaisance, était conduit avec ses trois enfants, dont le plus jeune avait mon âge, devant la maison du seigneur-colon de mon village. Là, sur la place, au milieu des encouragements de toute la population européenne, femmes et enfants compris, les Hanouz furent torturés pendant plusieurs heures par les légionnaires. Le soir, comme ils ne bougeaient plus, mais ils respiraient encore, les soldats obligèrent les Musulmans à défiler devant ces quatre corps, allongés le visage contre le sol. Les soldats transportèrent ensuite les Hanouz sur un pont, à trois kilomètres de là, et les précipitèrent d'une hauteur de cinquante mètres, dans l'oued... » La plupart des anciens soldats qui étaient sur place et que nous avons interrogés (ils avaient 20 ans en 1945) se souvenaient précisément des faits et des exactions contre les populations algériennes. Convocation de la conscience ? Quelques-uns avaient, dit-on, "perdu la mémoire" en ne se souvenant que d'événements anecdotiques et imputant aux autres les exécutions sommaires. Sentiment de honte ? Aux archives d'Aix-en-Provence et malgré nos demandes officielles auprès des services de l'État, on nous refusa l'utilisation de certains documents tel le rapport J. Bergé, du nom du commissaire de la PJ d'Alger missionné pour enquêter sur les "rumeurs de massacres" des milices coloniales dans le Constantinois. Ces documents incommunicables, nous les avons empruntés quelques heures, le temps de les photographier pour les rendre publics. Nous les avons remis à leur place, une fois notre forfait accompli. Ils figurent dans notre documentaire Les Massacres de Sétif. Enfin il y a quelques années je découvris que les archives filmiques³ que j'avais commandées en 1995 à l'ECPA (Établissement cinématographique et photographique des armées, aujourd'hui ECPA-D) avaient été "nettoyées" de plusieurs séquences gênantes. Une de ces séquences soustraites lors de ma demande initiale montre des soldats sur un half-track, exécutant à bout portant deux ouvriers agricoles les bras levés. Ces images interdites, je les réintègre aujourd'hui, 20 ans plus tard, dans ce documentaire. Les massacres de Sétif, Guelma, Kherrata commencèrent à être évoqués publiquement par les représentants de l'État français il y a une dizaine d'années seulement. En effet, il a fallu attendre soixante ans pour que l'ambassadeur de France à Alger, Hubert Colin de Verdière, parle à propos des massacres perpétrés

par la France en mai juin 1945 de « tragédie inexcusable »⁴. Quant à Michel Barnier, ministre des affaires étrangères, il déclarait trois mois plus tard⁵ : « Il est essentiel pour construire un avenir commun que nous arrivions à examiner ensemble le passé afin d'en surmonter les pages les plus douloureuses pour nos deux peuples. Cela suppose d'encourager la recherche des historiens, de part et d'autre, qui doivent travailler ensemble, sereinement, sur ce passé mutuel. »

Le président de la République François Hollande alla beaucoup plus loin. Devant les deux chambres du Parlement algérien, il déclara en 2012, lors de son premier déplacement en Algérie : « Pendant 132 ans, l'Algérie a été soumise à un système profondément injuste et brutal (...) et je reconnais ici les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien. Parmi ces souffrances, il y a eu les massacres de Sétif, de Guelma, de Kherrata, qui, je sais, demeurent ancrés dans la mémoire et dans la conscience des Algériens, mais aussi des Français. Parce qu'à Sétif, le 8 mai 1945, le jour même où le monde triomphait de la barbarie, la France manquait à ses valeurs universelles. »⁶

Le déplacement à Sétif et l'hommage aux victimes du secrétaire d'État Jean-Marc Todeschini le 19 avril sont certes à saluer, mais n'apporteront rien de nouveau. Nommer le crime sans le caractériser, sans l'identifier comme crime contre l'humanité, c'est ne faire que la moitié du chemin.

Car au-delà des phrases et des tournures « les pages douloureuses », « les drames inexcusables », « le système injuste et brutal », de quoi parle-t-on ? Nous évoquons des massacres de populations civiles par les autorités militaires et les milices coloniales dont les estimations vont de 9 000 à 35 000 morts. Nous évoquons l'utilisation de l'avion et de la marine de guerre pour réduire à néant des dizaines de villages soi-disant insurgés. Nous évoquons les jugements sommaires et les exécutions du même ordre de centaines de civils désarmés. Nous évoquons des tortures, des disparitions forcées de personnes, et des emprisonnements dont certains prendront fin au jour de l'indépendance, en juillet 1962. Sétif 1945 est indéniablement un crime contre l'humanité selon les définitions de la Cour pénale internationale : « Les crimes contre l'humanité incluent des actes commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque. La liste de ces actes recouvre, entre

autres, les pratiques suivantes : meurtre, extermination, réduction en esclavage, déportation ou transfert forcés de population, emprisonnement, torture (...). Persécution d'un groupe identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste (...). »

Depuis des années, les demandes de reconnaissance solennelle et officielle en France des crimes de 1945 sont restées vaines, malgré le rappel chaque année par les associations de cette exigence de justice. Cette exigence morale qui impose de mettre des mots sur les exactions commises au nom de la République en Algérie, il y a 70 ans. Ces reconnaissances qui permettent l'apaisement, la justice et la transmission de notre histoire commune ont été possibles par la voix du président Jacques Chirac⁷ pour ce qui concerne la responsabilité de la France dans la rafle du « Vél' d'hiv' » de juillet 1942. Elles ont été possibles par la voix de l'actuel président de la République dans la reconnaissance des crimes du 17 octobre 1961.

Il est temps de parler, il est de temps de ne pas oublier, il est temps de bâtir.

« Rien ne se construit dans la dissimulation, dans l'oubli, encore moins dans le déni », disait lors de son voyage en Algérie (décembre 2012) le président de la République.

Aujourd'hui, les citoyens des deux rives attendent des actes !

Mehdi Lallaoui

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) 70 ans après, la France doit veiller à tenir les promesses de la Résistance



Jean-Marc Todeschini

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire dans le gouvernement de Manuel Valls

Aujourd'hui est le 70e anniversaire du 8 mai 1945, ce jour où la France et l'Europe, dont la reconquête de la liberté avait commencé plusieurs mois auparavant, s'apprêtaient à retrouver la paix. Dans ce combat terrible qui avait opposé le nazisme aux valeurs démocratiques, celles-ci venaient de triompher. Au même moment, les rescapés des camps de la mort faisaient leur retour en France. C'était la découverte de l'horreur dont le paroxysme, la Shoah, allait devenir un traumatisme pour le monde entier.

La France devait cette victoire de la liberté au courage de femmes et d'hommes venus de tous les horizons qui, dès juin 1940, s'étaient engagés: combattants de la France Libre, venus de métropole et des anciennes colonies, soldats des nations alliées, résistants et maquisards.

En ce 8 mai 2015, la Nation française rend hommage à toute la génération de la guerre qui a su trouver en elle les ressources pour débarrasser l'Europe de la barbarie. C'est aussi un hommage à une génération de survivants et de rescapés qui, depuis 70 ans, inlassablement, transmet, témoigne et enseigne. C'est aussi le sens de la journée nationale de commémoration qui rassemblera des anciens et des jeunes, appelés eux aussi à devenir des "passeurs de mémoire".

Pourquoi transmettre? Pour ne pas oublier et nous préserver du retour de la barbarie. Pour nourrir le lien intergénérationnel indispensable à toute société. Pour inviter les jeunes à réfléchir sur l'actualité de notre histoire. Pour lutter contre les paroles et les actes qui se nourrissent de la haine et des négationnismes, qui sévissent notamment sur internet, et qui menacent notre socle républicain. Pour témoigner aussi de ce lien indéfectible entre la Défense et l'Education nationale, deux institutions de la République qui savent se retrouver autour de l'enjeu de l'éveil des consciences citoyennes.

Au-delà des parcours et des trajectoires des uns et des autres, c'est le sens de leur engagement, le

sentiment d'indignation face à l'injustice, le devoir de vigilance et l'esprit de Résistance qui doivent être transmis.

Après les événements dramatiques qui ont secoué la France au mois de janvier, cet esprit est une force qui doit tous nous guider, en particulier les jeunes. Il y a 70 ans, l'ennemi s'appelait le nazisme. Aujourd'hui, il a changé de nom et de visage. Ceux qui ont été tués en début d'année à Charlie Hebdo, à Montrouge et à l'hyper casher de la porte de Vincennes sont morts sous les coups de la haine qui n'a pas de nationalité, de la barbarie qui n'a pas de couleur de peau et du fanatisme qui n'a pas de religion. Haine, barbarie et fanatisme dont l'ignorance est souvent un terreau fertile.

La France doit veiller à tenir les promesses de la Résistance. C'est pourquoi le combat pour la liberté et la tolérance entre les peuples continue. Nous devons le mener ensemble avec notre arme, la plus noble qui soit, l'unité nationale. La France sait se rassembler pour surmonter les plus grandes épreuves. Elle l'a fait il y a 100 ans, il y a 70 ans. Elle l'a démontré le 11 janvier en organisant des rassemblements spontanés et des marches silencieuses sur l'ensemble du territoire. Ces épreuves témoignent que la République a été touchée et blessée, mais qu'elle n'est jamais tombée.

Ce message de Résistance, de vigilance et de rassemblement est celui que véhiculent les commémorations. Chaque ville de France est une porte ouverte sur notre mémoire. Car si l'histoire est une, la mémoire est plurielle et constitue, à son image, l'identité de la Nation d'aujourd'hui. Tant de portes ont été ouvertes ces dernières années. Pas une de ces mémoires ne peut être laissée au bord de la route car ce serait nier un pan de notre histoire.

C'est pourquoi le président de la République a souhaité qu'aucune mémoire ne soit oubliée. En se rendant en Corse avec les goudiers marocains, à la mosquée de Paris, au Mont Valérien, sur les plages normandes et provençales entouré des chefs d'Etat et de gouvernement étrangers, à Notre-Dame de Lorette, à Thiaroye au Sénégal, à Auschwitz, au Struthof ou encore à Erevan en Arménie, il a tracé des chemins de mémoire en France et à l'étranger.

Partager toutes ces mémoires, c'est notre responsabilité, à la fois morale et citoyenne. C'est ce qui a guidé ma volonté de me rendre à Sétif et à Oran le 19 avril dernier pour réunir, dans un même geste avec mon homologue algérien, les mémoires qui vivent de chaque côté de la Méditerranée.

Je regrette que certains estiment que la France se soit engagée dans un excès de commémorations dont l'impact n'est que relatif, que l'effort exigé par le travail de mémoire doit être relâché et que le temps a passé. Car je suis convaincu que la mémoire, unificatrice, est un formidable outil pour retisser le lien social et contribuer au vivre-ensemble.

La jeunesse de notre pays connaît une crise morale : elle doute de son avenir, elle interroge l'identité de la Nation à laquelle elle se sait appartenir sans toujours le ressentir. La recherche d'un pôle d'assurance s'exprime parfois par des comportements fâcheux: rejet de l'autre ou replis communautaires, qui témoignent de la vulnérabilité de la Nation française qui n'est à l'abri d'aucune parole ni d'aucun acte raciste, antisémite, xénophobe, homophobe.

Mais il y a dans notre pays une grande majorité silencieuse attachée aux valeurs républicaines. C'est pourquoi la jeunesse française ne doit pas céder aux tentations extrémistes et à la dépression collective que ferait naître un sentiment de perte identitaire. La mémoire est aussi là pour nous rappeler ce qui nous lie personnellement à l'histoire de notre pays et pour redonner confiance en la France. Car la force de notre histoire et des témoignages de ceux qui l'ont écrite est de rappeler combien notre pays a en lui les ressources pour rester debout face à ceux qui voudraient le mettre à terre.

Depuis près de deux ans, les commémorations exceptionnelles que nous vivons permettent à nos concitoyens de parler de la Nation, du patriotisme et de la République. Il faut se réapproprier le triptyque républicain, à la lumière de celles et ceux qui l'ont incarné comme Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle Anthoiz, Pierre Brossolette et Jean Zay qui feront bientôt leur entrée au Panthéon. Il faut veiller à ne pas laisser d'autres courants, d'autres pensées et d'autres idéologies s'en emparer ni même à le laisser devenir l'apanage d'un groupe.

La République est le bien commun de la Nation. Elle appartient à tous et à chacun. Être

républicain, c'est faire des choix politiques. C'est plus encore un engagement de chaque instant. C'est une ambition qui se veut collective.

Liberté, Egalité, Fraternité. Ces mots étaient l'âme des combats des résistants. L'histoire est là pour leur redonner leur acception et leur force. C'est au nom de l'idéal républicain que nous devons combattre les idéologies fascistes et antisémites qui trouvent encore un écho dans la France d'aujourd'hui. Les commémorations que nous nous apprêtons à vivre vendredi sont là pour nous le rappeler.

Souvenons-nous alors que c'est la Liberté qui triompha de la guerre il y a 70 ans. Si le nazisme a cru pouvoir un temps l'éradiquer, c'est qu'il oublia l'incroyable force des femmes et des hommes de ce pays pour qui la liberté, pas seulement la leur et celle de leurs camarades, mais celle de la France et de l'Europe, était une cause qui les dépassait tous et qui nous dépasse encore.

Souvenons-nous aussi que l'Egalité fut le grand combat des résistants engagés. Ces femmes et ces hommes étaient de tout horizon, de toute condition sociale et de toute confession. Mais ils étaient tous prêts au sacrifice de leur vie pour des valeurs qu'ils estimaient plus encore et pour construire une société plus égalitaire.

Souvenons-nous enfin de la Fraternité qui animait les combattants, les résistants et les déportés dont les liens noués dans l'enfer des camps ont fondé le projet européen. Souvenons-nous de la fraternité des armes devenue amitié des peuples.

Le 70e anniversaire du 8 mai 1945 est l'occasion de rappeler que la fraternité a su rassembler ceux que le destin aurait voulu éloigner; qu'elle s'est montrée déterminée à mener tous les combats, même les plus difficiles, comme elle en a témoigné il y a 70 ans, dans l'horreur des camps, dans les maquis de France, sur les champs de bataille ; qu'elle est un devoir et une exigence de tous les jours qui forme, avec la Liberté et l'Egalité, dont elle est le ciment, les trois piliers de notre République.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue